

Dijon, le 13 mars 2011

Section Académique de Dijon

À Madame le Recteur de l'académie de Dijon

Madame le Recteur,

Les documents que vous nous avez transmis pour préparer la liste d'aptitude agrégés nous choquent profondément. Nous avons déjà dénoncé l'année dernière la place réservée aux femmes dans les propositions de l'administration : sur 33 propositions il y avait 22 dossiers masculins retenus pour 11 dossiers féminins. Sans exiger une parité formelle nous dénonçons le cumul des propositions dans chaque discipline qui discriminait objectivement les dossiers féminins. En même temps nous étions prêts à entendre le fait que les propositions ne se renouvellent pas complètement en un an et que des dossiers déjà remontés en CAPN restaient traditionnellement l'année suivante.

Les propositions transmises cette année sont encore plus choquantes : pour 34 propositions 25 dossiers masculins, 9 dossiers féminins. Quand on sait que l'année dernière 6 dossiers masculins ont été retenus en CAPN, c'est encore pire ! Cela portait donc à 16 dossiers masculins et 11 dossiers féminins, les dossiers qui restaient en mémoire ! Il y avait donc toute latitude pour corriger cette discrimination qui dure depuis trop longtemps. Et non, les propositions que vous faites aggravent la situation : désinscription de dossiers semble-t-il du seul fait de leur âge, propositions difficilement compréhensibles au regard du corps des disciplines et des dossiers présentés, etc.

Comment expliquer par exemple qu'en lettres classiques quand il y a 8 dossiers présentés dont 1 seul masculin, les propositions soient un dossier homme et un dossier femme, comment comprendre qu'en lettres modernes par exemple avec 29 dossiers présentés dont 5 hommes, les propositions soient 2 dossiers hommes et 1 dossier femme ! Ce qui fait au total sur ces deux disciplines 31 dossiers féminins et 6 dossiers masculins. Sont retenus 3 dossiers masculins (soit 50%) et 2 dossiers féminins (soit 6%). Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres, mais le cumul des propositions disciplinaires est inacceptable. Nous contestons aussi depuis plusieurs années, le fait que ce soit surtout le travail effectué en dehors de leurs classes, qui semble départager les collègues. Les femmes ne seraient-elles pas aussi désavantagées parce que les IPR auraient tendance à moins leur confier de missions pédagogiques ? Avez-vous également réalisé des statistiques sur la façon dont les chefs d'établissement distribuent leurs avis entre hommes et femmes ? Nous avons également besoin en séance d'un certain nombre d'autres explications concernant les pratiques qui nous apparaissent dans les documents préparatoires.

Nous vous demandons, madame le recteur, si les propositions de l'administration restent en l'Etat. Nous voulons savoir également si vous présiderez la séance.

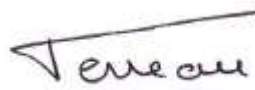
Veuillez agréer, Madame le Recteur, nos respectueuses salutations,

Pour les élus de la FSU siégeant à la CAPA des agrégés

Françoise Lavau, SNES-FSU

Benoît Chaisy, SNEP-FSU,

Terreau Corinne, SNESUP-FSU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lavau'.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chaisy'.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Terreau'.